



# LA PAIE DU SPECTACLE VIVANT

Référence : PR0710729101 - Dernière mise à jour en date du 22/07/2024

Vous allez pratiquer l'ensemble des démarches sociales et administratives notamment spécifiques au régime de l'intermittence.

## Durée

14.00 heures

## A qui s'adresse cette formation

### Profil de l'apprenant :

- Référent(e) paie de la structure, chargé.e d'administration, administrateur, chargé.e de production
- Chargé.e d'administration
- Administrateur
- Chargé.e de production

### Pré-requis :

- Etre en poste ou avoir une expérience dans l'administration ou la production de spectacle
- Si aucune expérience, vous devez avoir suivi en amont la formation "ADMINISTRER UNE COMPAGNIE OU UNE STRUCTURE DE SPECTACLE VIVANT – LES BASES"
- Etre équipé d'un tableur (excel, libre office..).
- Aucun logiciel de paie ne sera utilisé pendant la formation

### Accessibilité :

- Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.
- Modalité et délai d'accès : 1 semaine minimum avant la formation

## Objectifs pédagogiques

- *Maîtriser les enjeux d'une embauche dans le secteur du spectacle et ses particularités*
- *Respecter les obligations de l'employeur*
- *Comprendre les documents de paie et savoir les expliquer*
- *Déclarer les cotisations dans le respect des obligations de l'employeur*
- *Gérer les relations avec les organismes sociaux*

## Contenu de la formation

- Appliquer le cadre réglementaire et juridique d'une embauche
  - Déterminer le cadre juridique d'une embauche
  - Respecter ses obligations d'employeur dans le spectacle vivant
  - Identifier les organismes sociaux
- Embaucher et rémunérer des salariés dans le domaine du spectacle vivant
  - Déterminer les étapes d'une embauche en fonction de son projet : enjeux et temporalité
  - Établir un contrat de travail : le temps des choix et des négociations
  - Déterminer la rémunération : entre respect des obligations de l'employeur, demandes du salarié.e et réalité du projet

- Comprendre et expliquer les documents de paie
  - Maîtriser les enjeux du bulletin de salaire
  - Comprendre un bulletin de salaire et maîtriser ses composants
  - Identifier et expliquer les documents sociaux propres aux intermittents
  - Être informé des différents cas de fin et suspension de contrat
- Déclarer les cotisations et échanger avec les organismes sociaux
  - Respecter les obligations de temporalité des déclarations
  - Distinguer la notion de déclaration des cotisations et la notion de paiement des cotisations
  - Communiquer avec les organismes sociaux et utiliser les plateformes et les espaces employeurs

## Organisation

### Formateur :

Pascaline ROUSSET-MAZEAU (Bureau d'accompagnement culture « J'adore ce que vous faites ») : Après avoir obtenu une Maîtrise en sociologie spécialisation pratiques artistiques et politiques culturelles et une expérience au Carré (Saint Médard-en-Jalles – 33), elle se forme plus précisément au secteur culturel en obtenant un DU « Gestion de l'Action Culturelle ». Elle intègre ensuite la Compagnie Epiphane (danse contemporaine) en tant que chargée d'administration et rejoint conjointement l'association Centre Lafaurie, association culturelle et organisme de formation dans le secteur des pratiques corporelles et artistiques. Elle y développe ses compétences administratives, de comptabilité et de communication. Au fil des années, elle se forme régulièrement par curiosité en diffusion et en mécénat, et afin de suivre les évolutions du secteur en gestion sociale et paye du spectacle vivant.

Elle intègre au début 2020 le bureau d'accompagnement culture J'adore ce que vous faites pour lequel elle assure les missions multiples d'administration de fonctionnement et de production, d'accueil et d'administration du service externalisé de la paie ça c'est fait !. Elle y accompagne et conseille les structures dans leurs différentes démarches liées à leur rôle d'employeur et y développe ses compétences en gestion de paye. La pluralité des facettes de son expérience lui sert à développer des temps d'informations autour de l'univers de la paye dans le milieu culturel avec ses spécificités propres. Elle se positionne en tant que « traductrice » et cherche à apporter aux employeurs des structures qu'elle accompagne les clés pour des pratiques sociales conscientes et sécurisées.

Ses diplômes / Formations : Maîtrise de sociologie des Pratiques artistiques et des politiques culturelles, D.U. Gestion de l'Action Culturelle, Certificat Gestion et paye du spectacle vivant

Ses compétences : Administration, Gestion sociale, Paye, Production, Comptabilité du spectacle vivant

### Contact organisme de formation :

David LOUIS / 05 35 54 19 23 / Mail : david@webset.fr

### Nombre d'apprenants :

- 4 au minimum en inter
- 8 au maximum pour un échange constructif et efficace entre les participants, tout en obtenant un résultat individuel

### Moyens techniques et pédagogiques

- La formation est réalisée en visioconférence via la Plateforme Zoom. Le lien de connexion vous est transmis avec la convocation 7 jours avant le démarrage.
- Dans le cas d'une Intra, elle pourra être proposée en journée complète selon les besoins du client.
- Un extranet individualisée reprenant toutes les informations relatives à votre formation est mis à votre disposition : Règlement intérieur, Programme, Lien Zoom, Emargement numérique, et toutes les ressources pédagogiques relatives à votre formation
- Un support de formation vous sera remis sur cet extranet

### Suivi et modalités d'évaluation :

- Évaluation de positionnement envoyé avant la formation pour déterminer votre niveau de connaissance initial et permettre au formateur d'adapter son intervention si besoin
- Evaluation des acquis après chaque module à travers des exercices pratiques
- Feuille d'emargement numérique pour le suivi de l'exécution de la formation

- Certificat de réalisation
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue une évaluation de satisfaction vous sera adressée à la fin de la formation.
- Une évaluation à froid vous sera envoyée 2 mois après pour évaluer les impacts de la formation sur votre projet.

### **Sanction finale :**

- Attestation de fin de formation

### **Tarif session de formation en Inter :**

- Pour les particuliers (qui s'autofinancent) : 770.00 € / apprenant \*
- Pour les indépendants ou les demandeurs d'emploi : 770.00 € / apprenant \*
- Pour les entreprises : 770.00 € / apprenant salarié \*

### **Tarif session de formation en intra :**

Vous désirez former votre équipe ? Contactez-moi pour un devis

(Nos CGV sont disponibles ici : <https://bit.ly/cgv-webset>)

\* TVA non applicable : 261-4-4° a du CGI